

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 347/2014
Date: 12 mars 2014
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 648165
Classification: Non classifié

Rapport de gestion 2013 de la Haute école pédagogique bernoise (PHBern). Proposition

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) pour l'année 2013 sont définis dans la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91), dans le mandat de prestations du 16 décembre 2009 attribué par le Conseil-exécutif à la Haute école pédagogique germanophone pour les années 2010 à 2013 (ACE 2147/2009), ainsi que dans le mandat de prestations conclu le 7 juin 2010 entre la Direction de l'instruction publique et la Haute école pédagogique germanophone pour les années 2010 à 2013 dans le domaine de la formation continue.

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que le rapport de gestion 2013 de la PHBern ne comporte pas de changement d'orientation notable par rapport aux tâches, objectifs et directives définis. En outre, aucun changement notable n'a été constaté lors de l'entretien de controlling du 5 décembre 2013 (cf. ci-dessous).

- Durant l'année d'études 2012-2013, la PHBern a accueilli 2 403 étudiants et étudiantes (date de référence : 15 octobre 2012) dans les filières de formation initiale, filière de pédagogie curative scolaire comprise, ce qui la classe au rang de troisième plus grande haute école pédagogique du pays.
- Le nombre d'étudiants et d'étudiantes d'autres cantons dans les filières de formation initiales de la PHBern (723 au 15 octobre 2012) a de nouveau augmenté et est ainsi, comme les années passées, bien supérieur à celui des étudiants et étudiantes bernois qui fréquentent ces mêmes filières dans d'autres hautes écoles pédagogiques suisses (207 au 15 octobre 2012).
- En 2013, le transfert des quatre instituts de formation initiale dans le complexe des hautes écoles vonRoll a été au centre des activités de la PHBern. La phase d'élargissement et de déménagement s'est déroulée comme prévu et les cours ont repris le 16 septembre 2013. Les coûts liés à la construction et à l'aménagement du complexe sont restés conformes au budget. Les locaux transformés de l'*Institut für Medienbildung*, situés sur la Helvetiaplatz, ont en outre pu être investis le 14 août 2013.



- Dans le domaine organisationnel, la PHBern a pu, grâce au projet « PHBern 2013 », établir dans une large mesure le modèle d'organisation visé. Le 1^{er} août 2013, la conférence de coordination *Responsabilité sociale et environnementale* a vu le jour. Celle-ci a remplacé la commission de l'égalité et a étendu ses compétences aux problématiques du développement durable.
- Des adaptations ont été apportées aux formations en vue de l'introduction du *Lehrplan 21*. Dans les filières des degrés préscolaire et primaire, du degré secondaire I et de pédagogie curative scolaire, de nouveaux plans d'études ont été introduits au semestre d'automne. Ils s'appuient notamment sur les principes du *Lehrplan 21*, dont les composantes importantes sont l'orientation sur les compétences et la restructuration des disciplines.
- Pour l'*Institut Vorschulstufe und Primarstufe*, le nouveau plan d'études s'accompagne d'une réduction du nombre de cursus, qui passe de trois à deux : l'un est axé sur la période allant de l'école enfantine à la 2^e année du degré primaire et l'autre se concentre sur la 3^e à la 6^e année du degré primaire. Ces deux cursus permettent d'enseigner à la fois à l'école enfantine et au degré primaire. La création de deux cursus permet une certaine spécialisation en fonction du niveau scolaire et donc une amélioration de la qualité de la formation. En outre, ce modèle améliore l'employabilité des enseignants et enseignantes et permet de répondre encore mieux aux différentes exigences des écoles.
- A l'*Institut Sekundarstufe I*, le nouveau plan d'études prévoit, à l'instar du *Lehrplan 21*, des disciplines transversales. Ces disciplines suscitent un grand intérêt. Par ailleurs, le français figure désormais, au même titre que l'allemand et les mathématiques, dans la liste des disciplines qui doivent obligatoirement être choisies.
- A l'*Institut Sekundarstufe II*, le nombre élevé d'étudiants et d'étudiantes témoigne de l'attractivité de la formation au sein et à l'extérieur du canton. Depuis le semestre d'automne 2013 et pour la première fois, une formation peut être entamée en vue d'obtenir un diplôme additionnel qui complète un diplôme d'enseignement déjà acquis dans une autre discipline. Cette mesure permet notamment d'augmenter l'employabilité des diplômés.
- A l'*Institut für Heilpädagogik*, avec le nouveau plan d'études, le contenu des modules met davantage l'accent sur l'acquisition de compétences importantes pour l'enseignement spécialisé. Des modifications notables ont également été mises en œuvre dans le domaine de la formation professionnelle pratique.
- Dans le domaine de la formation continue, la PHBern propose avant tout, comme les années précédentes, des offres destinées au corps enseignant du canton de Berne (formation continue sous forme de cours réguliers, soutien à l'innovation, formation continue intensive, cursus de formation continue, conseils) qui jouissent d'une excellente fréquentation. La PHBern, en accord avec la Direction de l'instruction publique, a en outre développé un programme-cadre permettant d'unifier la structure des filières CAS, DAS et MAS.
- Le canton de Berne ne souffre toujours pas d'une pénurie aiguë d'enseignants et d'enseignantes. Au secondaire I et dans la pédagogie curative scolaire, leur nombre reste tout juste suffisant. Dans le mandat de prestations 2014-2017, le Conseil-exécutif a confié à la PHBern la tâche de mettre en œuvre les mesures de la CDIP relatives

aux personnes souhaitant se reconvertir dans l'enseignement (formation par l'emploi, validation des acquis, admission sur dossier).

- Les effectifs d'étudiants et d'étudiantes ayant continué de progresser durant l'année d'études 2012-2013, il faut s'attendre à un nombre élevé de diplômés dans les années à venir. En revanche, l'actuel nombre d'inscriptions (données ne figurant pas dans le rapport de gestion pour l'année 2013) laisse à penser que le nombre de diplômés devrait reculer d'ici quelques années dans les filières du degré secondaire I et de la pédagogie curative scolaire.
- Le passage au système de subventionnement a été effectué au 1^{er} janvier 2014. L'introduction du nouveau système de gestion des finances et du personnel (application SAP), qui a pu être conçu dans les temps, en commun avec la Haute école spécialisée bernoise et sous le nom de projet « Esap », a entraîné des changements considérables. De plus, une nouvelle norme de présentation des comptes SWISS GAAP RPC a dû être établie dans la mesure où les hautes écoles sont sorties des processus financiers du canton. Enfin, le passage au système de subventionnement s'accompagne de modifications de la LHEP ainsi que d'une révision partielle de l'ordonnance du 13 avril 2005 sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911) notamment dans le domaine du pilotage et du financement.
- La Direction de l'instruction publique a examiné la mise en œuvre du mandat de prestations 2010-2013 lors de l'entretien de controlling du 5 décembre 2013 avec la PHBern. Elle a constaté que, comme les années précédentes, tous les principaux objectifs généraux ont été atteints et que la quasi-totalité des prestations attendues ont été délivrées par la PHBern. Lorsque ce n'a pas été le cas et si aucune possibilité d'amélioration ne se dessine pour les années à venir (p. ex. coûts de la filière de pédagogie curative scolaire ou nombre d'enseignants et d'enseignantes titulaires d'un doctorat à l'*Institut für Heilpädagogik*), les objectifs correspondants ont été légèrement adaptés (coûts de la filière de pédagogie curative scolaire) voire supprimés (doctorats à l'*Institut für Heilpädagogik*) dans le mandat de prestations attribué par le Conseil-exécutif à la PHBern pour les années 2014 à 2017. Concernant les domaines dans lesquels il est, selon la Direction de l'instruction publique, nécessaire et possible d'atteindre les objectifs (p. ex. proportion de femmes dans les fonctions de direction), les objectifs ont été réinscrits dans le nouveau mandat de prestations. Lors de la procédure de controlling, la PHBern a été informée de l'importance du respect de ces objectifs. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport sur la PHBern le 29 janvier 2014.

2. Bases légales

- Article 47, alinéa 1, lettre a et article 60, alinéa 2 LHEP (version valable jusqu'au 31 décembre 2013)
- Article 48, alinéa 3 OHEP (version valable jusqu'au 31 décembre 2013)
- Chiffre 4 de l'arrêté du Conseil-exécutif n° 0890 du 26 juin 2013 (« Jahresabschluss und Geschäftsberichtsprozess 2013: Terminplanung »)

3. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2013 de la Haute école pédagogique germanophone.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique